

# L'INSTITUT de PÉDAGOGIE RELIGIEUSE (IPR) de la Faculté de Théologie Catholique de l'Université de Strasbourg

## Histoire de l'IPR (1962-2012)

Devant la nécessité de développer la formation des catéchètes, Monseigneur Weber, Évêque de Strasbourg de 1945 à 1966<sup>1</sup>, avait demandé au Saint-Siège l'autorisation de créer à Strasbourg un « Institut international de Catéchèse et de Pastorale Catéchétique ».

Le 19 juin 1961, S. Éminence le Cardinal Ottaviani a communiqué à Monseigneur Weber la décision favorable du Saint-Office. Le Secrétaire de la S. Congrégation du Concile (responsable des problèmes catéchétiques) lui avait suggéré de demander l'intégration de cet Institut à la Faculté de Théologie de Strasbourg et d'en saisir la S. Congrégation des Séminaires et Universités. « À la suite de la décision du Saint-Office et des encouragements donnés par S. Éminence le Cardinal Ciriaci, Préfet de la S. Congrégation du Concile, en date du 1<sup>er</sup> août 1961 en vue de la mise en route d'un Institut de Catéchèse et de Pastorale catéchétique, l'Évêque Coadjuteur de Strasbourg, Monseigneur Léon Arthur Elchinger<sup>2</sup>, a, dès Octobre 1961, établi des Commissions de recherche (...) destinées à étudier les principes d'un renouveau des structures catéchétiques<sup>3</sup> ».

Par lettre du **15 janvier 1962**, Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale autorise la création à Strasbourg d'Instituts de Pédagogie religieuse (catholique et protestant).

**Le 09 février 1962**, Monseigneur Weber transmet à Mgr Nedoncelle, Doyen de la Faculté de Théologie Catholique de Strasbourg, son souhait et celui de son Conseil réuni le 06 février 1962, de voir créer, dans le cadre de la Faculté de Théologie catholique de Strasbourg, un « Institut de Pédagogie religieuse » dont le but serait de développer la recherche et l'enseignement portant sur la théologie pastorale et la pédagogie religieuse<sup>4</sup>. Monseigneur Weber précise dans sa lettre que dans le cas où le Conseil et l'Assemblée de la Faculté de Théologie pourraient consentir à la création de l'Institut de Pédagogie religieuse, « l'Institut de Catéchèse et de Pastorale catéchétique (IPC) » en voie de réalisation sur le plan purement ecclésiastique céderait ses droits et fonctions au nouvel Institut.

**Le 02 mai 1962**, le cardinal Pizzardo<sup>5</sup> approuve le projet des Statuts de l'Institut de Pédagogie religieuse en voie de création à la Faculté de Théologie Catholique de l'Université de Strasbourg, statuts rédigés en fonction des lois et traditions universitaires françaises. Le Saint Siège désire « que les exigences proprement religieuses du fonctionnement de cet Institut soient consignées dans un 'Protocole d'accord' conclu entre l'Évêque de Strasbourg, représentant le Saint Siège, et le Conseil de la Faculté de Théologie. Ce protocole d'accord<sup>6</sup>, qui aura valeur ecclésiastique, a pour but d'assurer l'accomplissement des canons 1377 et 1381-1382 du Code de Droit Canonique ». Il est spécifié, entre autre, qu'au titre d' « Institut de Pédagogie religieuse », il faudrait ajouter « et de Pastorale catéchétique » et que « la Faculté de Théologie catholique de l'Université de Strasbourg est autorisée à conférer aux

<sup>1</sup> Nommé Archevêque de Strasbourg à titre personnel le 25 mars 1962.

<sup>2</sup> Monseigneur ELCHINGER a certainement joué un rôle très actif dans ce travail d'élaboration, d'autant qu'il a été très longtemps Directeur diocésain de l'enseignement et des œuvres catholiques d'étudiants (nommé en 1945). Il a participé au Concile Vatican II. Il succède à Mgr Weber le 1<sup>er</sup> janvier 1967.

<sup>3</sup> Extrait de la lettre de S. Exc. Monseigneur WEBER, Évêque de Strasbourg, adressée en date du 09 février 1962 à Monseigneur NEDONCELLE, Doyen de la Faculté de Théologie Catholique de Strasbourg.

<sup>4</sup> Faits, besoins, principe de création, organisation et but de l'IPR, nomination des professeurs... sont largement développées dans les pages 1 à 12 de la lettre de Mgr Weber du 09 février 1962.

<sup>5</sup> SACRA CONGREGATIO DE SEMINARIIS ET STUDIORUM UNIVERSITATIBUS

<sup>6</sup> Détails du protocole d'accord : cf. lettre du Cardinal, pages 1 à 4.

étudiants inscrits à ce nouvel 'Institut de Pédagogie religieuse (et de Pastorale catéchétique) une licence d' « enseignement religieux » destinés à la qualification catéchétique des maîtres d'instruction religieuse (au niveau secondaire et supérieur) des établissements publics. Ce titre académique de « licence d'enseignement religieux » correspond à celui de « licence en sciences religieuses » donné par les Facultés de Théologie de l'Université Pontificale du Latran et de l'Université Catholique de Louvain. »

**L'Institut de Pédagogie religieuse a donc été créé en 1962 au sein de l'Université de Strasbourg**, conformément à la lettre de M. le Ministre de l'Éducation Nationale en date du 15 janvier 1962 et conformément aux souhaits du Saint Siège formulés le 02 mai 1962. Il portera le nom de : « **Centre de Pédagogie Religieuse** » (**CPR**) et sera opérationnel dès la rentrée de septembre 1962. Le CPR (Institut d'état) et l'IPC<sup>7</sup> (Institut diocésain de Pastorale Catéchétique fondé dans les années 1962-1963), fusionneront en 1971. Le CPR devient alors l'actuel « **Institut de Pédagogie Religieuse** » (**IPR**) de la Faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg.

Fidèle à son histoire, l'IPR de Strasbourg est un institut de formation universitaire et interdiocésain. En articulant l'approche universitaire et les méthodes de la formation des adultes visant savoir, savoir-faire et savoir-être, cet Institut forme des coopérateurs et des agents pastoraux (APS), des catéchètes, des intervenants de religion (IDR), des professeurs d'enseignement religieux (PDR), des animateurs de communautés ecclésiales et toute personne désirant approfondir sa foi et vivre sa vie de baptisés dans l'Église et dans le monde. Dans le contexte actuel marqué par le pluralisme culturel et religieux, l'IPR offre des formations variées permettant aux personnes de découvrir la spécificité du message chrétien et d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités pastorales.

Par l'enseignement et par la recherche, il se donne pour but de promouvoir la pédagogie religieuse, la théologie pratique et les sciences de la communication religieuse. En raison des spécificités qui caractérisent l'IPR de Strasbourg, le cursus d'études répond aussi bien aux exigences scientifiques de l'Université française qu'à celles exprimées dans les textes émanant du Saint-Siège.

**Aujourd'hui, 50 ans après sa création, l'Institut de pédagogie religieuse de Strasbourg développe son pôle de réflexion en Théologie Pratique et poursuit ses recherches en Pastorale Catéchétique dans une perspective interdisciplinaire.**

L'IPR fêtera son cinquantenaire avec le Diocèse de Strasbourg au cours de l'année universitaire 2012/2013

*Christine AULENBACHER, le 02 mai 2012*

#### **FORMATIONS et ENSEIGNEMENTS proposés par l'INSTITUT de PÉDAGOGIE RELIGIEUSE**

- Des FORMATIONS à finalités pastorales (Diplômes d'Université) : **le CAPER, le DU-FAPER, le CSPR**
- Des ENSEIGNEMENTS de théologie pratique et de pédagogie religieuse intégrés au cursus des études en Théologie Catholique : **LICENCE, MASTER, MASTER-RECHERCHE et DOCTORAT**
- Un Groupe de Recherche Interdisciplinaire en Théologie Pratique et en Pédagogie Religieuse : **l'IPR-GR**
- Des propositions de formation continue.

---

<sup>7</sup> Yves Congar (op), Pierre Babin (omi), Joseph Colomb (pss), François Coudreau s'y sont côtoyés durant les années 1963 à 1966.